



D.2024.04.03.10.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 3 Avril 2024

10 – AFFAIRES JURIDIQUES

10.1 - Marché M2024-0029 Mise en place d'une notation financière pour Tisséo Collectivités, ses programmes d'émissions et émissions hors programmes 2024-2028 à conclure avec l'agence MOODY'S France : autorisation de signer le marché

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Tisséo Collectivités a fait le choix de s'inscrire dans une stratégie de diversification de ses sources de financement et d'optimisation de ses frais financiers, pour mener à bien sa politique d'investissement. A cet effet, une notation financière est mise en place depuis 2021, et un programme de Neu CP depuis 2023.

L'élaboration d'un programme EMTN ("Euro Medium Term Note"), dont la mise en œuvre est envisagée au 1^{er} semestre 2024, permettra également de financer une partie des besoins de financement du syndicat mixte.

La mise en place d'une notation financière permettra à Tisséo Collectivités d'informer ses partenaires financiers et ses investisseurs sur sa situation financière et sa capacité à honorer ses engagements. Ainsi, Tisséo Collectivités sera en mesure d'optimiser ses sources de financements et pourra acquérir une visibilité auprès de ses investisseurs et partenaires financiers, économiques et institutionnels.

L'objet du présent marché consiste en l'attribution, par une agence de notation, d'une note évaluant la santé financière de Tisséo-Collectivités et sa capacité à rembourser sa dette en date des échéances prévues. Il s'agit d'une opinion indépendante émise par une agence de notation reconnue internationalement sur les marchés financiers sans lien capitalistique avec un prêteur ou investisseur potentiel.

Les prestations font l'objet d'un marché à prix mixtes rémunérés à la fois par application de prix forfaitaires figurant à la décomposition du prix global et forfaitaire et par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires. Le marché est passé en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique régissant la procédure d'appel d'offres.

Le marché est conclu pour une période initiale de 2 ans renouvelable 1 fois 2 ans. La durée maximale du contrat est de 4 ans à compter de sa date de notification.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 26 janvier 2024 aux publications du JOUE, BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 27 février 2024 à 12h00.

Les 3 candidats suivants ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. Standard & Poor
2. Moody's
3. Fitch Ratings

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 25 mars 2024, attribué ce marché à l'agence MOODY'S France pour un montant maximum de 30 000 €HT pour la première période et 50 000 €HT pour la période de reconduction.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2024-00298 relatif à la mise en place d'une notation financière pour Tisséo Collectivités, ses programmes d'émissions et émissions hors programmes 2024-2028 avec l'agence MOODY'S France pour un montant maximum de 30 000 €HT pour la première période et 50 000 €HT pour la période de reconduction.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2024 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES